

|                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>MODELE DE DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES<br/>ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU SIVAAD.</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-7, L5211-7 et L5212-7,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des délégués qui seront chargés de représenter la commune au sein des comités syndicaux du SIVAAD,

Considérant que l'article 10 des statuts du syndicat prévoit que la collectivité soit représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Délibère, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sont candidats :

Délégués titulaires :

-  
-

Délégués suppléants :

-  
-

DECIDE, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT de procéder au vote à bulletin secret

Résultats du vote :

Nombre de bulletins dans l'urne :

Nombre de bulletins blancs :

Nombre de bulletins exprimés :

Ont obtenu :

|   |          |
|---|----------|
| - | ... voix |
| - | ... voix |
| - | ... voix |
| - | ... voix |

PROCLAME élus comme délégués représentant la collectivité au sein du comité syndical du SIVAAD :

Titulaires :

-

-

Suppléant :

-

-